

**QUESTION ORALE DE M. WITSEL À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA
RÉPARTITION DES SUBSIDES ACCORDÉS AUX
INFRASTRUCTURES SPORTIVES
WALLONNES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la répartition des

subsidés accordés aux infrastructures sportives wallonnes ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). - Monsieur le Ministre, le 28 juin 2020 vous avez annoncé la répartition des subsides sportifs pour le premier semestre 2020. L'enveloppe globale de 10 150 880 euros sera ainsi allouée à quelque 68 projets dans nos infrastructures wallonnes. Dans l'attente du nouveau décret régissant les subventions, projet que nous allons sans doute examiner prochainement. Nous pouvons nous réjouir que la Wallonie continue d'investir dans les infrastructures qui en ont bien besoin. Vous avez énuméré des critères pour retenir chaque projet tel que l'accessibilité, les objectifs de développement sportif, la salubrité, la sécurité, les économies d'énergie et le caractère structurant du projet et son rayonnement. Là encore, je me réjouis de reconnaître que ces critères rejoignent les ambitions annoncées de votre réforme.

Ceci étant, je souhaiterais revenir avec vous sur cette récente décision et, plus particulièrement, sur les points suivants.

Pouvez-vous détailler et expliquer ces critères de choix ? Quelle pondération a été opérée entre les différents critères ?

Combien de dossiers avez-vous reçus depuis ce début d'année ?

Quels dossiers avez-vous refusés et pourquoi ?

Quel est l'impact environnemental attendu sachant que l'un de vos critères est l'économie énergétique ?

Enfin, concernant le caractère structurant de vos décisions, comment avez-vous pris en compte le nécessaire soutien à des sports moins populaires, qui ont pourtant bénéficié de subsides ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, les subventions octroyées durant ce premier semestre ont bien entendu déjà été examinées au regard même des critères que vous avez évoqués et qui figurent dans le projet de texte qui sera soumis en première lecture gouvernance ce jeudi 16 juillet. Nous aurons donc l'occasion d'en débattre tout prochainement.

Chaque situation étant spécifique, les priorités ont été établies sur base d'analyses poussées de tous les éléments du dossier et plus particulièrement de son ancienneté, du degré d'urgence de certains travaux ou de son rayonnement pour un large public. Je rappelle que l'instruction du dossier est effectuée bien évidemment par l'administration Infrasports qui transmet ensuite au

cabinet toutes les informations nécessaires à la prise de décision. Ainsi au 15 juin, un total de 120 dossiers étaient complets et en attente de subventionnement. Parmi eux, 79 dossiers ont été transmis depuis janvier 2020 et répartis comme suite : trois dossiers de construction de grandes infrastructures, 49 dossiers de construction ou de rénovation de petites infrastructures et 27 dossiers pour l'acquisition de matériel sportif ou d'entretien.

En ce qui concerne l'impact environnemental, il appartient au porteur de projet de le mesurer une fois les travaux réalisés, mais je vous confirme que, parmi les dossiers retenus pour ce premier semestre, près d'un quart d'entre eux concernaient des travaux à caractère énergétique.

Je ne sais pas rentrer de manière plus ample dans le détail car, comme je l'ai dit, pour chaque dossier, il y a des contextes différents. Je pense qu'il faut aussi pouvoir tenir dans un contexte. Par contre, je peux vous dire que nous avons systématiquement suivi le point de vue de l'administration. On n'y a donc pas dérogé.

M. le Président. - La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). - Simplement remercier M. le Ministre pour ces éléments de réponse qui me paraissent à ce jour essentiels. Je me réjouis de suivre l'évolution du dossier dans les semaines à venir.

QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES INFRASTRUCTURES PERMETTANT LA PRATIQUE DU VTT EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les infrastructures permettant la pratique du VTT en Wallonie ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). - Monsieur le Ministre, il sera beaucoup question de VTT cette semaine au Parlement wallon tant les collègues ont sans doute lu le même article – à moins d'avoir eux-mêmes pratiqué le VTT durant cette période de confinement. Beaucoup de nos concitoyens ont retrouvé les joies du deux roues avec en conséquence une pratique intensive du VTT dans nos forêts, dont certains défenseurs affirment finalement qu'elles subissent un impact quant à la biodiversité de celles-ci. Un agent de la DNF dit d'ailleurs que l'on n'a jamais vu autant de VTT en forêt. Vous êtes vous-même un grand marcheur. Peut-être que vous les avez croisés. Cela, je l'espère, s'est bien passé dans la cohabitation avec ceux-ci.

Tellement il y a de nouveaux vététistes, par rapport à ceux qui le pratiquent déjà, on constate que les lieux ne sont pas toujours forcément respectés ou les règles à prendre en considération.

Certains excès sont constatés sur place tant chez les pratiquants du VTT que chez d'autres usagers bien légitimes de la forêt, voire même des propriétaires de bois ou de terrains privés dont certains cyclistes ont précisément oublié le caractère privé avec même des pièges qui sont disséminés tant, chez certains propriétaires, l'agacement est grand.

Je suis moi-même un pratiquant du vélo et j'aimerais donc que cela se passe positivement en Wallonie. Vous aussi, vous faites d'ailleurs du vélo. Vous venez au Parlement en vélo, et c'est une bonne chose.

Je ne vais pas l'aborder sous l'angle du tourisme comme d'autres le feront ou sous l'angle de la biodiversité comme Mme la Ministre Tellier devra le faire pour adapter le Code forestier.

Considérez-vous qu'il y a suffisamment d'infrastructures permettant la pratique du VTT ? Aujourd'hui, quel est l'état des lieux de celles-ci ? En Wallonie, elles sont privées-publiques pour autant qu'elles existent. Quel est l'état de ces dernières ? L'offre d'infrastructures – je sais qu'il y a eu des débats, mais c'était motorisé et je comprends donc directement les questions liées au respect de l'environnement et de la nature –, mais y a-t-il des infrastructures permanentes suffisantes ?

Est-il prévu, vu l'affluence massive de nouveaux vététistes en Wallonie, de contribuer à l'offre d'infrastructures VTT mis à disposition et en quantité ? L'envisagez-vous ? Qu'allez-vous faire pour faciliter la pratique du VTT en Wallonie ?

Je vous remercie d'avance.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question.

Effectivement, beaucoup de citoyens ont, comme vous l'avez signalé, repris une activité sportive pendant la période de confinement et le VTT en fait certainement partie.

Comme vous le signalez, la pratique de cette discipline dans le bois est soumise au Code forestier. Il appartient aux adeptes de s'y conformer et à la ministre compétente d'être attentive aux difficultés rencontrées par ces sportifs pour, le cas échéant, adapter la législation. Je pense effectivement que le couple marche-VTT est un couple qui peut parfois être orageux. Cela vaudrait donc la peine de s'y atteler, pour

employer un vocabulaire qui met sans doute sur le chemin, les troisièmes partenaires que l'on rencontre parfois.

Reconnaissons-le, souvent, cela se passe très bien, mais j'ai parfois vécu des choses qui me semblaient un peu différentes. Je pense notamment à des vitesses démesurées de certains alors que le chemin est aussi ouvert aux marcheurs. Vous pouvez dire à Mme Glatigny que si elle a besoin de renseignements complémentaires, c'est avec grand plaisir que je les lui donnerai.

Faire du VTT dans les forêts ne nécessite pas d'infrastructures spécifiques. Mon administration n'a, du reste, jamais reçu la moindre demande à ce propos. Un dossier vient cependant d'être introduit auprès d'Infrasports par la commune d'Antoing qui souhaite aménager une base de loisir et construire des pistes VTT, mais aussi BMX et trial.

Comme pour toute demande relative aux infrastructures, il revient bien évidemment aux fédérations sportives, aux clubs et aux pouvoirs locaux concernés d'introduire des demandes de subventions si le besoin s'en fait sentir. Il ne m'appartient bien évidemment pas de prendre l'initiative en la matière.

Je souligne également que les adeptes de VTT disposent d'outils pour leur permettre de s'adonner à leur sport via des sites tels que Circuits et l'application que vous connaissez, Strava, qui proposent des circuits, itinéraires touristiques, notamment, pour le VTT.

Je vais regarder aussi cette demande d'Antoing avec attention, parce que c'est peut-être une manière, non pas de déplacer les VTT, je comprends bien que l'on veuille aussi profiter de la nature, mais c'est peut-être une manière de mieux contrôler l'outil avec lequel on fait du VTT qui reste, qu'on le veuille ou pas, un outil qui peut être dangereux s'il n'est pas maîtrisé.

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir fait le point sur cette question.

Qu'il n'y ait pas d'infrastructure spécifique, effectivement, on n'en a pas besoin pour pratiquer le VTT, mais, comme vous, j'en ai eu connaissance. Vous avez visité récemment la région qui porte d'autres projets de loisir et de sportif à grande échelle. La Commune d'Antoing est très sensible à son projet qui est un projet mixte, qui à la base même est un projet qui démarre du VTT, mais qui, s'il se développe sur les trois axes que vous avez développés, serait sans doute une bonne combinaison avec l'offre sportive en voie de développement à Antoing.

J'en reviens au VTT. Je ne manquerai pas de relayer certaines considérations auprès de Mme Glatigny. On a déjà eu l'occasion de discuter de la compétence Sports

entre les deux niveaux de pouvoir. Sans doute des sites qui permettent l'usage exclusif du VTT sont-ils une piste à explorer, même s'il ne vous appartient pas de vous suppléer au porteur de projet, ce avec quoi je suis totalement d'accord.

(Mme Mauel, Vice-présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. COLLIN À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE
SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le soutien aux clubs sportifs ».

La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, après de nombreuses semaines d'arrêt forcé, les clubs sportifs ont repris peu à peu leurs activités, dans le respect évidemment des différents protocoles sanitaires établis en fonction des spécificités de chacun d'entre eux.

On le sait, les clubs sportifs ont aussi particulièrement souffert de la crise du covid. Ils ont perdu d'importantes recettes durant la période de confinement. Les protocoles sanitaires à mettre en œuvre représentent un coût financier qui est aussi important. Cela demande en plus énormément de travail.

Vous aviez annoncé une enveloppe de 734 500 euros, pour être précis, où vous indiquiez vouloir soutenir la reprise des activités et permettre le respect des règles et des protocoles sanitaires. Pouvez-vous faire le point sur les demandes qui ont été introduites et les montants qui ont été engagés ?

Vous aviez indiqué lancer un appel au secteur privé. Vous aviez dit récemment que deux sociétés avaient répondu à cet appel. D'autres se sont-elles jointes aussi à cette réponse positive à votre appel ?

Enfin, vous aviez dit ne plus accorder d'aides financières aux clubs sportifs qui organisent des événements qui n'ont pas de portée régionale ou nationale. Dans le contexte financier très délicat des clubs sportifs, des plus petits aux plus grands, ne pourriez-vous pas nous dire si vous êtes revenu sur cette décision, puisque l'on sait que, notamment pour les petits clubs, toute aide financière, même limitée, est la bienvenue ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, suite à mon communiqué de presse du 19 mai dernier, mon cabinet a reçu plusieurs dizaines de demandes de renseignement au sujet de ce subsidie qui, je le rappelle, est alloué directement aux communes wallonnes. En effet, vu l'urgence et le souci d'efficacité, j'ai décidé de leur laisser la responsabilité de répartir le matériel subsidié au sein des infrastructures publiques et privées situées sur le territoire.

À ce jour, quatre demandes de subvention ont été introduites de manière formelle auprès de l'administration Infraspports qui analyse le dossier. Ils me seront soumis après analyse.

Au niveau de l'aide apportée par le secteur privé, je peux citer ce qui est public, Ethias, et une autre entreprise privée, mais j'avais déjà évoqué le nom de l'entreprise précédemment, il n'y a pas d'autres firmes qui ont concrétisé une forme de soutien.

En ce qui concerne les aides financières apportées aux clubs dans le cadre des manifestations sportives, j'ai constaté, dès mon arrivée, que le budget disponible pouvait être optimisé et recentré sur des objectifs plus structurants pour la Wallonie et le département des infrastructures sportives. Dans la logique du budget base zéro que j'applique aussi à mes compétences et de l'utilisation optimale des moyens, j'ai donc préféré privilégier des projets de rayonnement plus larges permettant réellement de mettre en valeur notre Région au travers de ses infrastructures. Je crois que votre président de parti peut d'ailleurs en parler pour Namur.

Je profite également de votre question pour signaler que ces subventions bénéficieront désormais – ce qui, pour moi, est aussi important – d'un cadre légal plus clair, puisque coulé dans le projet de réforme du décret Infraspports.

À votre question de savoir si j'ai changé d'avis, il ne vous étonnera pas que je réponde que je n'ai absolument pas changé d'avis et je continue à penser la même chose : l'aide régionale doit être accordée à des manifestations d'ampleur. L'aide locale, communale, doit être accordée à des manifestations de caractère local et communal.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, merci pour vos réponses. Vous me dites que vous n'avez reçu pour l'instant que quatre demandes formelles. Il n'y aurait donc que quatre communes qui auraient pour l'instant complété leur demande de subventions pour ensuite redistribuer à leurs clubs.

(Réaction de M. le Ministre Crucke)

Oui, j'entends bien, vous me dites qu'il y a, ce n'est donc pas une réponse imprécise. Vous m'avez donné la réponse précise. Je m'étonne qu'il n'y ait que quatre communes qui, pour l'instant, aient finalisé cette demande. C'est peut-être lié au fait que la subvention qui était prévue pour les communes était relativement modeste, c'est le moins que l'on puisse dire puisque c'était un montant forfaitaire lié au nombre d'habitants et dont les niveaux étaient particulièrement peu élevés en fonction de l'importance en nombre des clubs dans chaque commune.

Je note aussi finalement le relatif insuccès de l'appel au secteur privé, uniquement une compagnie d'assurance et une entreprise dans le domaine économique qui ont répondu favorablement.

Je voulais vraiment réinsister, Monsieur le Ministre, parce que vous venez aussi d'une commune rurale. Vous êtes quelqu'un qui aime le sport, qui le pratique. Je voudrais vraiment rappeler combien à la fois – mais vous en êtes convaincu – le sport est quelque chose d'extrêmement important pour la santé, pour le lien social, mais vous rappelez que c'est le tissu de nos clubs sportifs qui, au niveau du territoire wallon, est vraiment l'outil indispensable. Ce tissu dépend autant de la densité de ses mailles à l'échelon local que de l'importance de la qualité des fleurons dont nous sommes tous fiers, dont nous avons besoin pour faire aimer le sport. Je crois que c'est extrêmement important de pouvoir continuer à bénéficier d'un tissu extrêmement dense de petits clubs dans toutes les disciplines sportives en Wallonie et je veux attirer votre attention sur le fait qu'énormément de ces clubs sont en danger du fait de la perte des recettes pendant les mois qu'ils ont vécu, qu'ils ont subi, mais surtout aussi, même si c'est nécessaire, de par les difficultés de réponse au protocole sanitaire.

(M. Collin, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE
DÉVELOPPEMENT DU SPORT-ÉTUDES »**

**QUESTION ORALE DE M. WITSEL À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE
PROJET « WALLONIE AMBITIONS
OLYMPIQUES » »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives de :

- M. Clersy, sur « le développement du sport-études » ;
- M. Witsel, sur « le projet « Wallonie Ambitions olympiques » ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). - Monsieur le Ministre, quatre projets ont finalement été retenus dans le cadre du « Wallonie Ambitions optimistes internationales », puisque c'est comme cela qu'il faut l'appeler. Soyons précis sur les termes. L'athlétisme, le hockey et le rugby sont finalement les sports qui ont été retenus.

Il semble qu'un des critères qui aient sous-tendu la décision du Gouvernement soit la mise en place d'un sport-études : en clair, les élites qui s'entraîneront dans ces nouvelles infrastructures devront pouvoir trouver un complément sur le volet éducationnel.

Les humanités sportives de haut niveau, on le sait, permettent à des élèves reconnus sportifs de haut niveau, espoirs sportifs ou partenaires d'entraînement de suivre un horaire scolaire qui inclut des périodes d'entraînement en vue de rendre compatibles les études et la pratique sportive de haut niveau. L'élève suit 7 à 11 périodes d'entraînement données en dehors de l'établissement par un moniteur désigné par la fédération du sport pratiqué.

Dans ce cadre, pourriez-vous nous préciser en quoi les projets retenus rencontrent ce critère ?

D'autre part, pourriez-vous m'expliquer les mesures mises en place en lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de développer ce modèle ?

Quelles sont les concertations qui ont été mises sur ce volet avec votre homologue en charge du sport en Fédération ?

Pourriez-vous par ailleurs me brosser un bref état des lieux du développement du sport-études dans notre région ? Je crois que c'est vraiment un point essentiel, on ne peut plus aujourd'hui concevoir la formation de

sportifs d'élite sans avoir à côté ce volet sport-études. Cela semble être une priorité, un point central pour le développement du sport dans notre région.

M. le Président. - La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). - Monsieur le Ministre, comme nous le savons, une des conséquences de l'épidémie de covid a été le report des grandes compétitions sportives, dont les Jeux olympiques prévus cette année. Ceci étant, nos athlètes se préparent déjà et, comme eux, nous devons continuer à anticiper.

Cet état d'esprit, appliqué à la politique en matière d'infrastructures sportives, signifie donc qu'il nous faut également suivre de près le projet nouvellement appelé « Wallonie, ambitions optimistes internationales », au sujet duquel nous avons déjà eu l'occasion d'échanger.

C'est donc avec plaisir que nous avons appris, ce jeudi 2 juillet dernier, que vous alliez analyser les subventions octroyées dans le cadre de ce projet. Ce dernier consiste en une remise à niveau de certaines infrastructures dans le but d'accueillir des délégations lors des jeux de Paris en 2024.

Cette attractivité permettra, dans le même temps, de proposer aux sportifs wallons des structures adaptées en vue de toutes autres compétitions internationales.

Pour ce faire, vous aviez dégagé un budget de 5 millions d'euros pour ce projet afin de développer les infrastructures sportives.

Pourriez-vous préciser certains points de mes questions ?

Confirmez-vous que le Gouvernement a bien examiné ces subventions ?

Quels ont été vos critères de sélection ?

Concrètement, quels projets ont été choisis ?

Vous vouliez répondre aux besoins exprimés par les fédérations et par les sportifs, comment avez-vous recensé ceux-ci ? Quelles conclusions pouvez-vous en retirer ?

Le cadastre de vos infrastructures sportives est-il à jour ? Si oui, où peut-on le trouver ?

Avez-vous réalisé les partenariats que vous aviez annoncés avec le COIB, mais aussi avec les comités olympiques internationaux et français, avec le comité organisateur des Jeux olympiques de Paris et d'autres institutions pertinentes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Messieurs les députés, je vais d'abord vous raconter une anecdote.

Vendredi dernier, j'étais au château d'Antoing dont on a parlé tout à l'heure, la Ville d'Antoing, invité par les princes de ligne, mais en compagnie de l'ambassadrice de France qui venait pour une raison historique. C'est que le général de Gaulle dont on fête le septantième anniversaire de décès a fait une partie de ses études au château d'Antoing lorsque l'Église catholique, en tout cas ceux qui professaient en matière éducative, ont du quitté la France, ils sont venus s'installer en Belgique, en particulier en Wallonie. Le château d'Antoing a servi d'internat et d'école.

Dans le cadre de cet anniversaire, elle venait visiter le château, voir s'il y avait encore des souvenirs, si l'on pouvait y faire quelque chose.

Dans notre conversation, l'ambassadrice disait : « Il faut absolument que la Belgique travaille sur le dossier olympique et puisse être en liaison avec la France dans l'organisation des Jeux olympiques ». J'ai reçu une lettre, me dit-elle, du Bourgmestre de Bruxelles, M. Close que vous connaissez si pas mieux que moi pour dire que Bruxelles pourrait être à disposition ». Je me dis en voilà un qui a copié notre idée. Ce n'est pas grave, moi je vais vous envoyer tout notre dossier wallon parce qu'effectivement il faut croire que l'on n'est pas les seuls à y penser et donc on a sûrement tapé dans le mille parce que cela semble être la logique, mais, en dehors de la logique, c'est encore plus sympathique quand Français et Wallons peuvent penser la même chose et dans les mêmes directions. Je vais me rendre chez elle avec le dossier sous le bras.

Concernant votre question, deux des quatre dossiers approuvés par le Gouvernement dans le cadre de WAO – j'ai finalement décidé de mettre « Wallonie Ambitions Or » ; le terme « olympique », reconnaissons-le, est protégé par une institution, et je crois qu'il faut pouvoir respecter cela aussi –, deux dossiers sont concernés par un projet de sport-études. Il s'agit :

- du centre d'excellence de rugby initié par le Rugby Club de Soignies, qui porte une attention particulière à la formation des jeunes talents et qui a sa *Green Academy*, qui a été créée dans ce but et dans le cadre d'un programme sport-études qui existe déjà, ce qui a été l'un des éléments décisifs du dossier ;
- du stade régional de hockey porté par la Régie communale autonome de Wavre, où le club local Lara Hockey, qui occupera donc l'infrastructure conjointement avec les fédérations de hockey, va ainsi pouvoir consolider son développement, notamment en collaborant avec les écoles de la région. Là aussi, c'est un athénée provincial qui est situé dans le projet et c'est la Province de Brabant wallon qui, clairement, a avancé l'élément de partenariat.

Comme vous le savez, le projet WAO est très attendu par le secteur et doit permettre à la Wallonie d'améliorer la qualité des infrastructures, d'être une terre d'accueil, comme je l'ai évoqué, des délégations olympiques et de soutenir des projets sportifs structurants.

Il y a avait dès lors nécessité, pour les porteurs de projet, de démontrer le caractère structurant du dossier grâce, par exemple, à :

- des partenariats avec la fédération sportive ;
- la présence d'un centre de formation ;
- des partenariats divers démontrant l'adhésion au projet ;
- l'utilisation du site par des athlètes de haut niveau.

Cette dernière condition est, par ailleurs, remplie pour les deux autres projets sélectionnés, la réflexion de la piste d'athlétisme du terrain de sport, des gradins et de la voirie spécifique du complexe sportif de Naimette-Xhovémont, et l'aménagement des abords et l'acquisition du premier équipement sportif du hall d'athlétisme *indoor* du stade Lucien Gustin à Hannut.

Concernant la mise en place du sport-études, je suis convaincu de ce que ces structures peuvent être bénéfiques dans la formation de nos jeunes et puissent déboucher dans certains cas sur la découverte de talents.

Je vous invite cependant à bien distinguer les filières sport-études, organisées par les établissements scolaires, et ce que l'on appelle le sport d'élite qui, lui, s'adresse aux élites sportives sous contrat avec la Fédération, que vous avez également évoquée dans votre question.

Dans les deux cas, ces initiatives sont encadrées par un secteur dépendant de la Fédération. Je n'ai aucun levier quant à leur organisation, sauf inciter – ce que j'ai fait – les porteurs de projet à réfléchir à la plus-value du système en matière de formation.

Pour ce qui concerne l'état des lieux sollicités, je vous renvoie vers la Fédération, qui bénéficie de ces informations.

À mon niveau, je peux vous confirmer que je continuerai de promouvoir ces outils en bonne intelligence avec les acteurs qui me sollicitent.

Pour répondre plus précisément, le Gouvernement a arrêté quatre bénéficiaires à la subvention WAO 2020, dont je vais vous donner le détail.

Le centre d'excellence de rugby à Soignies. Le club évolue en division 1 nationale et compte, à ce jour, plus de 500 membres. Une attention particulière a été portée par le club à la formation des jeunes talents dans le cadre de la *Green Academy*. Le club bénéficie d'une gestion professionnelle grâce à un conseil d'administration composé de spécialistes dans leur domaine. Les installations actuelles ne permettaient pas

au club de poursuivre son développement et de répondre aux besoins d'un club évoluant au plus haut niveau. La Ligue francophone de rugby s'associe donc au projet porté par le club. Il lui permet en effet de développer ses activités formatives en faisant du futur centre d'excellence de Soignies un pôle décentralisé pour la détection des jeunes talents ainsi qu'un centre d'entraînement performant pour ses différentes équipes. Le centre d'excellence permettra ainsi l'émergence de nouveaux talents en leur permettant de s'entraîner dans des conditions optimales. Le projet est par ailleurs soutenu par la Commune de Soignies qui le cofinance, et je tiens vraiment à souligner la participation extrêmement positive et intelligente de la bourgmestre de Soignies dans ce dossier, Mme Winkel, pour ne pas la citer. Le montant du subside est de 1 656 000 euros. Je parle bien du subside parce que cela prouve bien que, quand on regarde l'enveloppe de 5 millions d'euros – on est à un moment où la reprise, ce sont aussi des infrastructures –, l'enveloppe est finalement à bien plus de 5 millions d'euros parce que l'on a d'autres partenariats : la ville et, dans le cas de Soignies, c'est également la Province de Hainaut qui intervient.

Le stade régional de hockey à Wavre. La ville, la Régie communale autonome, le Lara Hockey Club, qui est une ASBL, et l'Association royale belge de hockey ont conclu un accord de collaboration afin de mener à bien ce projet.

Chacune des parties s'accorde à mettre tout en place pour en faire un outil de développement au niveau local, national et international.

L'association belge de hockey a vu ses dernières années son nombre d'affiliés exploser. Les récents titres de champions d'Europe et de champions du monde de l'équipe masculine n'ont fait qu'amplifier cette croissance.

À l'heure actuelle, la fédération connaît un manque cruel d'infrastructures et ne dispose en Belgique d'aucune infrastructure durable qui serait en mesure d'accueillir des compétitions d'envergure internationale. Pour ces événements, la fédération travaille systématiquement avec des infrastructures temporaires, comme cela a été le cas pour le Championnat d'Europe à Anvers en août dernier. Ce qui, d'un point de vue économique, n'est ni viable ni le reflet d'une gestion saine et durable. Aujourd'hui, le Brabant wallon est la province wallonne où le hockey est le plus développé, avec plus de 7 000 membres, huit clubs et une croissance de plus de 36 % au cours des quatre dernières années.

L'Association belge de hockey voit en ce projet l'opportunité de disposer d'une infrastructure durable qui lui permet d'envisager l'organisation des compétitions internationales de renom, mais aussi l'accueil des activités de la sélection *high performance* ou encore diverses tâches pour les équipes U15 et U21.

C'est d'ailleurs remarquable de voir que, dès que l'on avait annoncé l'investissement, la fédération a confirmé qu'elle déposait sa candidature au Championnat d'Europe pour 2023. Précédemment, c'était toujours en Flandre ; elle a finalement bénéficié de cette annonce pour dire que, pour autant que nous soyons en heure et en temps – c'est vraiment ce que j'espère –, elle pourra utiliser l'infrastructure wallonne dans le cadre de ce championnat d'Europe.

Le Lara Club local bénéficiera aussi de l'infrastructure, qui lui permettra de consolider son développement. Il soutient donc des projets de sport-études qui pourront être mis en place, avec l'intention de collaborer avec les écoles de la région. Ce projet sera cofinancé aussi par la province, la ligue et le Lara hockey club.

Le montant du subside actuel est de 500 000 euros qui servira d'avance et permettra notamment à la RCA de désigner un bureau d'études.

Le troisième projet est la réflexion de la piste d'athlétisme du terrain de sport, des gradins et de la voirie spécifique du complexe sportif de Naimette-Xhovémont. Ce complexe sportif est utilisé tant par les clubs d'athlétisme et de rugby locaux que par la Province de Liège. Je rencontrais encore la députée provinciale en charge des dossiers la semaine passée. Il vise à mener à bien son plan de formation en collaboration avec les fédérations d'athlétisme et de rugby ainsi que le meeting international qui se déroule dans ces installations.

Plus de 800 athlètes affiliés au club d'athlétisme du RFC Liège fréquentent hebdomadairement les installations, dont les athlètes de haut niveau Nafissatou Thiam et Soufiane Bouchikhi. Le club organise plusieurs stages et compétitions officielles dans l'infrastructure.

Le RCL Rugby compte, lui, 300 affiliés et organise chaque année des rencontres nationales et internationales, dont le Tournoi des quatre nations, phase finale du Championnat d'Europe féminin. Cela aussi, c'est un des éléments auxquels je voulais que l'on soit attentif, le sport féminin.

Les infrastructures actuelles sont en très mauvais état et nécessitent une profonde rénovation afin de garantir la pratique des activités sportives locales, nationales et internationales dans des conditions de confort et de sécurité optimales.

La pérennité du meeting annuel international dépend donc de ces travaux tels qu'on les projette. Le montant du subside est de 2 298 680 euros.

Le quatrième projet est l'aménagement des abords et l'acquisition du premier équipement sportif du hall d'athlétisme *indoor* du stade Lucien Gustin à Hannut. Le site est équipé d'une piste d'athlétisme extérieure, de

diverses serres et d'un nouveau hall d'athlétisme *indoor*. Il est utilisé quotidiennement par le club d'athlétisme qui compte 400 membres. Le SCA a par ailleurs formé Arnaud Hart, le meilleur perchiste belge du moment, qui continue à s'entraîner dans les installations. Nafissatou Thiam profite également, quant à elle, de ses installations *indoor* dans le cadre de sa préparation.

L'infrastructure d'athlétisme *indoor* vient d'être inaugurée. Son objectif principal étant de permettre aux athlètes de bénéficier d'une période de préparation continue, en ce compris en période hivernale. Des synergies sont donc prévues avec la ligue belge de la Fédération d'athlétisme qui dispensera des entraînements fédéraux. Afin de compléter l'infrastructure *indoor*, il y avait urgence de doter celle-ci du matériel sportif nécessaire à la pratique de l'ensemble des disciplines, ce qui a donc été fait. Les abords du site nouvellement complété doivent par ailleurs être aménagés afin de rendre celui-ci fonctionnel.

Notez également que le cross international qui s'y déroule chaque année, et ce, depuis 75 ans, pourra intégrer le challenge européen. Le montant du subside est de 285 900 euros.

Pour la suite, maintenant que la période de confinement se termine, nous allons pouvoir reprendre contact avec les partenaires concernés afin de rencontrer l'ensemble des objectifs des fédérations sportives, COIB, COI, Comité organisateur des JO de Paris.

Les JO de Tokyo seront par ailleurs le point de départ idéal afin de présenter le projet de la Wallonie aux différentes délégations désireuses de programmer des stages de préparation et d'acclimatation dans le cadre des jeux de Paris en 2024.

Quant au cadastre des infrastructures sportives wallonnes, lors de l'examen d'une demande de subvention pour un projet, une mise à jour est systématiquement réalisée pour ces infrastructures. Je vous invite donc à consulter le site Cadaspports qui sera prochainement actualisé par mon administration dans le cadre d'un projet informatique et numérique qui a été subventionné également.

M. le Président. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Je remercie Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse.

Très brièvement, souligner que je ne manquerai pas de revenir sur la question du sport-études au niveau du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un point central qui me semble important dans le développement du sport de haut niveau dans notre Région.

M. le Président. - La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). - Simplement, comme mon collègue, M. Clersy, remercier le ministre pour ces éléments de réponse très concrets. Je me réjouis d'entendre que vous avez pu concerter les différents intervenants.

Je pense c'est important pour aboutir à un projet convenable. Je continuerai à suivre l'évolution de ce dossier dans le futur.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :

- Mme Kapompole, sur « l'impact sur les finances de la Wallonie de la modification du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe » ;

- M. Hazée, sur « le contrôle budgétaire dans le contexte de la crise sanitaire de la covid-19 » ;
- M. Bierin, sur « la création d'emplois liée à l'arrivée d'Alibaba » ;
- M. Witsel, sur « les perspectives d'une union rail-aérien » à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Nous nous retrouverons en séance plénière mercredi.

Je pense, sous le contrôle du secrétaire de commission, que notre prochaine réunion de commission serait le 14 septembre avec, au menu, l'ajustement budgétaire. Ce qui nous donnera certainement une réunion avec un timing différent.

Merci et bonne fin de journée.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 57 minutes.